

**Contrat de projets Etat-Région (CPER)
2007-2013 - RE2A "Equipement du
Centre de biologie intégrative" (CBI)**

Rapport n° CP/2013/396

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer l'engagement de la collectivité départementale dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, en participant à la dernière tranche de financement des équipements du Centre de Biologie Intégrative.

Créé à l'initiative du Professeur Dino MORAS, le Centre de Biologie Intégrative (CBI) est aujourd'hui une composante de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), qui consacre l'un de ses 4 programmes scientifiques à la biologie structurale intégrative. L'objectif de la création du Centre de Biologie Intégrative est de rassembler, sur un même site, des infrastructures et des compétences scientifiques permettant l'exploration fonctionnelle et l'étude de systèmes biologiques complexes, de la cellule à l'organisme entier. Considérée comme un des principaux enjeux de la biologie pour les 20 prochaines années, cette thématique de recherche (aborder la complexité du vivant de la molécule à l'organisme) nécessite des plates-formes technologiques importantes. Certaines ressources sont d'ores et déjà disponibles à Illkirch mais d'autres restent à acquérir, notamment dans les domaines de l'imagerie et du séquençage.

Afin de renforcer la compétitivité et la visibilité de l'Alsace dans le domaine des sciences biologiques et biomédicales, le Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 prévoit :

- la construction de locaux pour le CBI, projet sur lequel la Commission Permanente du 6 juin dernier a délibéré favorablement (coût global de 11M€, dont 1,83M€ financé par le Département),
- le financement d'équipement pour le CBI (coût global des équipements de 6M€, dont 1M€ financé par le Département), objet du présent rapport.

En 2007, le Département a contribué à hauteur de 250.000 € au financement de la première tranche d'équipement (coût global de 2,153 M€). En 2012, la deuxième tranche d'équipements (2,9 M€) permettant le développement des imageries et de la cristallographie a été financée à hauteur de 500.000 € par la collectivité départementale.

Escomptant sur une livraison du bâtiment « Centre de Biologie Intégrative » courant 2013, ses futurs occupants sollicitent la confirmation et la mise en place du solde des engagements des financeurs au projet RE 2 « Equipement du Centre de Biologie Intégrative ». Ils portent sur l'équipement :

- des laboratoires de recherche et espaces techniques,
- des salles de culture cellulaire (PSM, incubateurs...)
- d'espace de développement des imageries
- de communs (stockage solvant, stockage cryogénique)
- de supports informatique.

Ce programme d'acquisitions et d'actions de 2013 et 2014 qui s'élève à 2,136 M€ bénéficie également de soutiens du Ministère et du CNRS qui s'inscrivent plus particulièrement dans un programme d'équipement « Développement de la Biologie structurale intégrée ».

Le financement de cette dernière tranche se présente comme suit :

Ministère de la Recherche	1 250 000 €
CUS	350 000 €
Département	250 000 €
Région	250 000 €
CNRS	86 000 €

Au regard de l'excellence reconnue au plan international de la recherche locale dans le domaine de la biologie et du rôle important du CBI dans l'attractivité du pôle de compétitivité « Innovations Thérapeutiques », il vous est proposé de confirmer l'engagement pris dans le CPER 2007-2013 en accordant au CNRS une subvention d'investissement de 250.000 € pour cette ultime tranche de l'équipement du CBI.

La mise en place effective des crédits départementaux suivra le rythme de l'Autorisation de Programme existante avec la mise en place de ces crédits à compter de 2014, comme précisé dans le projet de convention de financement joint.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Alsace - une subvention de 250.000 € représentant le solde des engagements du Département au projet RE2A "Equipement du Centre de Biologie Intégrative" inscrit dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière ci-annexée, précisant les modalités de versement de ce soutien, à compter de 2014.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL